

Attendu que la Ville de Montréal et les municipalités adjacentes augmentent rapidement en population et en commerce; et

Attendu qu'il serait de l'intérêt général de ladite Ville et desdites municipalités avoisinantes qu'il fut pourvu à la circulation des piétons et des voitures sur ledit pont,

Qu'il soit en conséquence

Résolu: Que les autorités fédérales soient respectueusement priées par le Conseil municipal de pourvoir à la circulation des piétons et des voitures sur ledit pont.

15.—Sur proposition de M. l'échevin BOYD, appuyé par M. l'échevin TETREAU, il est

Résolu: Que, vu qu'il est de l'intérêt général de la Cité de Montréal que ce Conseil procède à l'acquisition de certains terrains pour l'établissement de terrains de jeux, l'agrandissement de ses parcs et la création de nouveaux parcs, et vu que la valeur des immeubles augmente rapidement dans toutes les parties de l'île de Montréal, une Commission spéciale, composée de MM. les échevins L.-A. Lapointe, Emard, Dandurand, Marcell et des proposeur et second, soit constituée pour étudier cette question et, plus particulièrement l'opportunité de faire l'acquisition des immeubles connus sous le nom de "propriété Moison", propriété Brunet, et la propriété située immédiatement au Nord du square Western, de la rue Ste-Catherine-Ouest à la rue Sherbrooke-Ouest, quartier Saint-André, pour les fins ci-dessus mentionnées, et que cette Commission spéciale soumette, dans le plus court délai possible, un rapport au Conseil à ce sujet.

16.—Sur proposition de M. l'échevin TETREAU, appuyé par M. l'échevin TURCOT, il est

Résolu: Que la Commission d'Annexion soit priée d'étudier s'il ne serait pas dans l'intérêt de la Cité de Montréal et des municipalités elles-mêmes afin de leur assurer une administration meilleure et plus facile, des améliorations conformes à un plan d'ensemble, etc., de demander avec instance à la législature de Québec, lors de sa prochaine session, d'annexer Westmount, Verdun, Maisonneuve, Outremont, Montréal-Ouest, Lachine, Sault-au-Récollet et St-Pierre aux Liens, et de faire rapport dans le plus bref délai possible.

17.—Sur proposition de M. l'échevin TETREAU, appuyé par M. l'échevin MAYRAND, il est

Résolu: Que la question suivante soit posée aux avocats de la Cité et que ces derniers soient priés d'y répondre dès la prochaine assemblée du Conseil.

Pour créer à Montréal un Mont-de-Piété municipal et conséquemment empêcher, dans les limites de notre Ville, l'existence de tout autre établissement de prêts sur nantissement, et réaliser tant au moyen d'argent apporté par la Cité de Montréal, que par des emprunts populaires variant de \$20.00 à \$500.00 les fonds que le Mont-de-Piété prêtera, est-il nécessaire d'obtenir une autorisation et des pouvoirs exclusifs du Parlement d'Ottawa ou la seule autorité de la législature sera-t-elle suffisante?

18.—Sur proposition de M. l'échevin CLEMENT, appuyé par M. l'échevin DUBEAU, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de mettre à la disposition du greffier de la Cité les fonds nécessaires pour que celui-ci fasse préparer et relier pour l'usage des membres du Conseil, des copies de la Charte de la Cité et des amendements adoptés depuis la compilation de ladite charte en 1908.

19.—Sur proposition de M. l'échevin MAYRAND, appuyé par M. l'échevin TURCOT, il est

Résolu: Vu le grand nombre de plaintes faites par les propriétaires et les locataires de la Cité de Montréal, au sujet de l'évaluation des propriétés, qu'une commission spéciale d'enquête soit nommée pour s'enquérir du bien fondé des plaintes, et voir à remédier aux abus, si abus il y a, avec prière de faire rapport au Conseil; et que cette commission soit composée des échevins O'Connell, Clément, Turcot, Tétréau, Leclerc, L.-A. Lapointe et le proposeur.

20.—Sur proposition de M. l'échevin CLEMENT, appuyé par M. l'échevin DUBEAU, il est

Résolu: Attendu que les résidents des rues ayant front sur le parc LaFontaine et ceux des rues avoisinantes se plaignent amèrement du fait que ce parc sert, pendant l'hiver, de dépotoir pour la neige ou pour toute autres matières nuisibles à la santé publique, à cause des mauvaises

Whereas the City of Montreal and out-lying municipalities are rapidly increasing in population and business enterprise; and

Whereas it would be in the general interest of the City of Montreal and the out-lying municipalities that provision should be made for pedestrian and vehicular traffic over said bridge,

And it was

Resolved: That representations be respectfully made to the Dominion Government at Ottawa by the Municipal Council of the City of Montreal, that provision be made for such traffic over said bridge.

15.—On motion of Ald. BOYD, seconded by Ald. TETREAU,

That, inasmuch as it is in the general interest of the City of Montreal that this Council should proceed to purchase certain tracts of land for the purposes of play grounds and the enlargement of its parks and the creation of new parks, and as real estate is rapidly rising in value in all parts of the Island of Montreal, a sub-Committee composed of Ald L. A. Lapointe, Emard, Dandurand, Ward and the mover and second, be named to study this question, and more particularly the advisability of purchasing the properties known as the Molson property, the Brunet property and the property lying immediately north of Western Square from St-Catherine St. West to Sherbrooke St. West, in St. Andrew Ward, for the said purposes, and that this Committee do report to Council within as short a delay as possible.

16.—On motion of Ald. TETREAU, seconded by Ald. Turcot, it was

Resolved: That the Annexation Committee be requested to consider whether it would not be in the interest of the City of Montreal and of the municipalities themselves to urge the Quebec Legislature, at its next session, to annex Westmount, Verdun, Maisonneuve, Outremont, Montreal West, Lachine, Sault-au-Recollet and St-Pierre-aux-Liens, in order to provide for said municipalities a better and more efficient administration as well as improvements in accordance with a general and uniform plan, etc., and report within the shortest possible delay.

17.—On motion of Ald. TETERTU, seconded by Ald. MAYRAND, it was

Resolved: That the City Attorneys be requested to reply to the following question for the next meeting of Council:

In order to establish in Montreal a Municipal Pawn-Shop and therefore prevent within the limits of our City the existence of any other establishment where loans could be made on pledges and realize both by means of sums of money contributed by the City of Montreal and by popular loans varying from \$20 to \$500 the funds to be loaned by such Pawn-Shop, would it be necessary to obtain from the Dominion Parliament authorisation to do so and exclusive powers or would the sole authorisation of the Legislature be sufficient?

18.—On motion of Ald. CLEMENT, seconded by Ald. DUBEAU, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to place at the disposal of the City Clerk the funds required in order that he may have copies of the City Charter and of the amendments adopted since the compilation thereof, in 1908, prepared and bound for the use of the members of the Council.

14.—On motion of Ald. MAYRAND, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: In view of the large number of complaints made by the proprietors and tenants of the City of Montreal, in connection with the valuation of properties, that a special Investigation Committee be appointed to inquire into such complaints and to see that any abuses which may exist be remedied, and report to Council, and that said Committee be composed of Aldermen O'Connell, Clément, Turcot, Leclaire, L. A. Lapointe and the mover.

20.—On motion of Ald. CLEMENT, seconded by Ald. DUBEAU, it was

Resolved: Whereas the residents on the streets bordering upon LaFontaine Park and those on the neighboring streets bitterly complain of the fact that said park is used in winter, as a dump for snow and other matters injurious to public health, on account of the offensive smell